

## La Belgique, l'Europe et la pauvreté un bilan, des défis

Compte-rendu du Midi de la Solidarité du 18 février 2010  
Organisé par Pour La Solidarité et le Mouvement  
Européen-Belgique dans le cadre de l'Année européenne  
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



Mouvement  
Européen  
Belgique asbl



Europese  
Beweging  
België vzw



Compte-rendu du Midi de la Solidarité organisé par Pour La Solidarité et le Mouvement Européen-Belgique dans le cadre de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

### « La Belgique, l'Europe et la pauvreté : un bilan, des défis »

#### Intervenants :

**Anne Van Lancker**, modératrice du débat, Présidente du Mouvement Européen Belgique,

**Lydie Gaudier**, Think Tank européen Pour La Solidarité,

**Elise Willame**, Service de Lutte contre la Pauvreté du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le racisme,

**Fabrizio Leiva-Ovalle**, Service Public Programmatoire (SPP) Inclusion Sociale.

- Lydie Gaudier

Lydie Gaudier a dressé un cadre général des questions européennes en matière de politiques sociales actuelles. Elle a rappelé que 84 millions d'Européens étaient exposés au risque de pauvreté. L'UE compte 8 millions de travailleurs pauvres. Pourtant, les Etats membres consacrent 26 % de leur PIB aux dépenses sociales, alors que ces dépenses ne représentent que 15% du PIB américain et 17% du PIB japonais.

La Commission et le Conseil misent sur la croissance économique pour lutter contre la pauvreté en Europe. Or, de 2005 à 2007, la croissance n'a pas forcément réduit les inégalités sociales. La croissance n'est clairement pas suffisante pour lutter contre la pauvreté dans la mesure où il n'y a pas de lien automatique entre croissance, création d'emplois et réduction de la pauvreté.

L'année 2010 est une année riche en événements puisqu'il s'agit de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté (AE 2010) mais c'est aussi l'année de la nouvelle stratégie de Lisbonne (EU 2020). L'année 2010 correspond également au renforcement de la MOC dans le domaine social et à la mise en œuvre de l'agenda social renouvelé. Autant d'événements qui convergent pour faire de 2010 une date clef dans le domaine social en Europe. Si cette année est un échec, ce sera d'autant plus difficile de remédier à la pauvreté plus tard. Les priorités de la Présidence belge de l'UE dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la Pauvreté sont la pauvreté des enfants, le revenu minimum et le sans-abrisme.

La stratégie EU 2020 repose sur une économie plus intelligente, durable, plus verte dont le principal moteur sera la connaissance. Les défis majeurs sont la migration, les enfants et le vieillissement de la population. Or, l'enjeu démographique est un défi majeur pour la protection sociale)

Lydie Gaudier considère que les constats énoncés par la Commission en matière de pauvreté sont justes mais que les réponses apportées sont moins prometteuses. En effet, la stratégie de la Commission pour remédier à la situation repose sur quatre éléments : la croissance économique, la création d'emplois, la modernisation des systèmes de sécurité sociale et l'austérité budgétaire. En ce qui concerne la création d'emplois, Lydie Gaudier s'interroge sur le principe de la création d'emplois « à tout prix » : de quel type d'emplois parle-t-on ? Pour qui ? Elle s'inquiète de la recrudescence des travailleurs pauvres. Concernant la protection sociale, nous avons actuellement les systèmes les plus développés du monde. Il est impératif qu'ils continuent à s'adresser à l'ensemble de la population. Enfin, l'austérité budgétaire pose problème pour le financement du système de sécurité sociale puisqu'elle suppose la restriction des dépenses. On parle de diminution des dépenses mais rien n'est formulé pour augmenter les recettes fiscales.

L'UE n'ayant pas de compétence suffisantes en matière d'affaires sociales, la Commission et les Etats membres se sont mis d'accord, en 2000, dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, sur un processus appelé Méthode Ouverte de Coordination (MOC). Les grandes étapes de cette méthode sont les suivantes. Un cadre commun, des lignes directrices et des objectifs en matière de protection et d'inclusion sociale sont définis au niveau européen. Ces objectifs sont traduits en stratégies nationales par les Etats membres dans des plans soumis à la Commission. A la fin du processus, la Commission publie un rapport conjoint dans lequel elle fait le bilan des politiques mises en œuvre et propose des recommandations. L'échange de bonnes pratiques entre les Etats membres via l'organisation de peer reviews constitue également un élément important de la MOC. Le transfert de bonnes pratiques au niveau des organisations de la société civile est notamment financé par le programme PROGRESS.

En juillet 2008, la Commission a proposé de renforcer la MOC. La Commission a donc soumis un document à l'intention de la société civile afin de la consulter sur la stratégie « EU 2020 ». Lydie Gaudier a exprimé son inquiétude quant au document soumis à consultation par l'UE dans le cadre de la Stratégie EU 2020. Elle a rappelé qu'à cette occasion, la société civile a émis un certain nombre de recommandations pour améliorer EU 2020. La principale requête de la société civile consiste à ce que l'économie, le social et l'environnement soient mis à égalité pour la construction de l'avenir de l'Europe. Or, à l'heure actuelle, il n'existe pas véritablement de projet qui traite de ces trois aspects. En matière de lutte contre la pauvreté, il ne s'agit pas d'infantiliser la population mais de définir un cadre donnant aux gens les outils pour construire leur avenir et leurs projets.

Concernant les recommandations de la société civile sur la MOC sociale, cette méthode est discutée entre experts à Bruxelles mais il faut rendre ce processus visible : il est primordial que les acteurs des différents Etats membres s'approprient la MOC.

Enfin, Lydie a présenté l'AE 2010 qui repose essentiellement sur une stratégie de communication. Il s'agit de sensibiliser et d'informer les citoyens, de dépasser les stéréotypes, de promouvoir une société pour tous. L'AE 2010 a pour sous-titre « une société pour tous ». L'AE 2010 réunit différents acteurs dont la Commission qui coordonne les actions et un organisme national d'exécution dans chaque Etat membre. En Belgique, c'est le Service de lutte contre la pauvreté qui endosse ce rôle.

- Elise Willame

La présentation d'Elise Willame est centrée sur les ambitions de la Belgique pour l'année de lutte contre la Pauvreté. Elle rappelle brièvement les objectifs de l'AE 2010 à savoir : reconnaissance des droits, responsabilité partagée et participation, cohésion et engagement et action concrète. Elise Willame souligne que les objectifs de l'AE 2010 et ceux de la MOC en matière sociale sont essentiellement les mêmes. Selon elle, il doit exister une responsabilité collective et individuelle. Chacun doit pouvoir être mobilisé et sensibilisé. Le slogan belge est l'illustration de ce principe : « la pauvreté, c'est l'affaire de tous ». En France, le slogan met l'accent sur l'aspect « cohésion » : « faire reculer la pauvreté, c'est faire avancer la société ».

Mme Willame s'est ensuite interrogée sur le sens de l'AE 2010 : s'agit-il seulement d'une année européenne de plus ou bien d'une nouvelle impulsion qui permette de véritables avancées ? Il est encore trop tôt pour le savoir. Cependant, on peut d'ores et déjà dire que la réussite de l'AE 2010 dépend de sa préparation. Or, la Commission s'y attelle depuis octobre 2009 et a réalisé un gros effort de mobilisation. La deuxième condition de réussite, c'est la récupération de l'événement. Il faut dès maintenant se demander comment pérenniser ces actions.

Elise Willame a mentionné les instruments dont disposait la Belgique dans le cadre de l'AE 2010 notamment le dialogue social élargi à la société civile, une occasion pour les ONG de se faire

entendre mais également de plus vieux instruments comme la Recommandation de 1992 portant sur des « critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale » : les concepts d' « inclusion active » et de « revenu minimum légal » y sont déjà mentionnés. La Recommandation de 1992 sert d'instrument de référence mais il faut aider les Etats membres à l'appliquer concrètement.

Elise Willame a dressé un bilan plutôt négatif de la MOC protection sociale et inclusion sociale dans la mesure où en dix ans d'existence de la MOC, il n'y a pas eu de réduction significative de la pauvreté. Même si l'on peut constater quelques avancées (indicateurs européens communs, peer reviews), la MOC souffre globalement d'un manque de visibilité et d'engagement politique. Par ailleurs, on dénote un manque de rigueur dans l'analyse des causes et des effets de la pauvreté.

Ce que la Belgique souhaite faire : la stratégie belge repose essentiellement sur trois priorités :

- l'adoption de la Déclaration finale de l'Année Européenne 2010 en décembre 2010 par les chefs d'Etat et de gouvernement. La déclaration finale doit insister non seulement sur la lutte contre la pauvreté mais aussi sur le problème des inégalités.

- un instrument juridique contraignant comprenant notamment l'adoption d'une directive sur le revenu minimum et des objectifs chiffrés en matière de réduction de la pauvreté des enfants. Il s'agit de poser des jalons qui ne permettront plus de faire marche arrière. Le revenu minimum, c'est un instrument de lutte contre les travailleurs pauvres. Il faut des salaires incitatifs pour que les gens travaillent et s'investissent dans leur emploi.

- le renforcement de la MOC et l'adoption d'objectifs quantitatifs. Concernant les objectifs, la piste avancée par Elise Willame serait de fixer un objectif chiffré national compte tenu de la situation particulière de chaque pays. Pour l'instant, aucun chiffre n'a été avancé. Le secrétaire d'Etat propose par ailleurs des sanctions comme par exemple conditionner l'attribution du FSE à des avancées en matière de lutte contre la pauvreté.

La Stratégie EU 2020 constitue le point de départ de tout: si elle ne prend pas en compte les dimensions sociales, cela aura forcément des répercussions négatives sur la réussite de l'AE 2010. La stratégie EU 2020 repose sur 3 nouveaux piliers :

- la création d'emplois ( « new skills for new jobs »)

- une croissance basée sur la connaissance et l'innovation

- une croissance verte facteur d'une économie compétitive et durable

La stratégie EU 2020 prend en considération le problème de la pauvreté mais pas tellement celui de la protection sociale. Or, les transferts sociaux permettent à 38% des Européens de ne pas être en risque de pauvreté.

- Fabrizio Leiva-Ovalle

Fabrizio Leiva-Ovalle présente le Plan d'Action National d'Inclusion Sociale (PANIncl). Il insiste sur le processus inclusif voulu par la Belgique dans le cadre de l'élaboration de ce plan. Le PANIncl est une composante de la MOC dont la méthode de conception repose sur une approche participative et la définition de besoins et de priorités. M. Leiva-Ovalle a constaté qu'il restait énormément de progrès à faire en matière d'analyse causale et de définition d'indicateurs. Le leitmotiv de l'élaboration du plan repose sur le principe : « pas de politique pour les gens sans les gens ». Il existe une tradition participative en matière de lutte contre la pauvreté en Belgique illustré par le Rapport Général sur la Pauvreté. Le service de Fabrizio Leiva-Ovalle se réclame de cet héritage participatif que l'on retrouve dans la MOC.

M. Leiva-Ovalle a présenté le groupe de travail ACTIONS qui constitue une véritable plateforme d'échange pour le PANIncl. Ce groupe se réunit pour discuter des priorités définies par chaque organisme. Les personnes présentes se parlent d'égaux à égaux. Cette règle nourrit la qualité des

échanges. C'est à chaque instance de faire entendre son point de vue et ainsi de participer de façon directe ou indirecte à la conception du PAN. Le groupe ACTIONS n'est pas un lieu de décision mais de débat. Il apporte la contribution décisive du terrain aux décideurs politiques.

La philosophie du SPP est l'inverse d'une approche « top-down ». La parole des personnes en situation de pauvreté est relayée par les associations qui sont elles-mêmes relayées par le biais :

- d'un rapport biannuel du Service de Lutte contre la Pauvreté
- de la concertation BAPN-SPPLS
- des rencontres européennes

A la fin, le niveau politique a toujours le dernier mot mais prend en compte la parole de tous. C'est pour cela que les stakeholders doivent s'organiser et exploiter les outils mis à leur disposition afin de faire entendre leur voix. Par ailleurs, ils doivent bénéficier d'un soutien en étant notamment tenus informés en continu et en transparence. La concertation des stakeholders et des autorités est essentielle dans la mesure où l'expertise de terrain apporte une plus-value au travail des administrations et renforce le processus participatif.

Quand on consulte le PANIncl, on peut avoir l'impression de quelque chose de décousu. Cela est dû au problème de la fragmentation des compétences. Ce PAN veut réunir l'ensemble des contributions en un tout cohérent sans oublier l'input des partenaires et du groupe ACTIONS.

- Interventions durant les débats

Christiane Robert de l'association SeniorFlex a réagi à propos de la participation de la société civile aux grands défis. Le vieillissement de la société implique des changements urgents notamment en matière de réforme du système de sécurité sociale. Mme Robert a plaidé pour plus de participation de la société civile dans le débat des pensions et s'est indignée du fait que les seniors se soient pas invités à donner leur avis dans cette question.

Pour Henri Lourdelle de la Confédération européenne des syndicats, il existe certes des recommandations, des déclarations en matière de lutte contre la pauvreté mais ce dont on a véritablement besoin, c'est d'instruments contraignants. En 1992 déjà, lors des discussions pour la recommandation portant sur des « critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale », il était dit que tout le monde devait bénéficier d'un revenu minimum. Or, 20 ans après, le problème n'est toujours pas réglé : une vingtaine d'Etats a mis en place le revenu minimum mais dans certains pays, il est inférieur à 300€, c'est-à-dire au seuil de pauvreté.

Anne Hoel de la Plateforme Sociale s'est inquiétée des effets sociaux à long terme de la crise. Elise Willame lui a répondu que la crise constituait un élément de contexte dans le cadre de l'AE 2010 et que le service de lutte contre la pauvreté privilégiait la sortie de crise. Anne Hoel a par ailleurs fait remarquer que la protection sociale était à peine évoquée dans la stratégie EU 2020.

Lors des débats, la notion de « stakeholder » a largement été abordée. Henri Lourdelle a fait remarquer que la Commission européenne et la société civile sont toujours citées en tant qu'actrices de l'AE 2010 et se demande ce qu'il en est des politiques. M. Schaubacher, représentant du European Bahá'í Business Forum auprès des institutions européennes a évoqué quant à lui l'entrepreneuriat social. Selon M. Schaubacher, ce sont les entreprises qui sont à l'origine de la prospérité et du bien-être, de l'innovation et des emplois. Les PME constituent l'épine dorsale de toute nation. Les entreprises devraient donc jouer un rôle plus important dans le débat. Lydie Gaudier a approuvé en rappelant que la responsabilité sociétale des entreprises jouait un rôle de plus en plus important car

dans le contexte économique et social actuel, les entreprises sont conscientes qu'elles doivent agir. Elles ont notamment un rôle à jouer en matière de diversité et de qualité de l'emploi.

Le rôle de l'éducation en matière de réduction des inégalités a été abordé par le public. Fabrizio Leiva-Ovalle a également souligné le rôle primordial de l'école en tant que lieu préventif de la pauvreté. Cependant, il a fait remarquer que là aussi des progrès étaient à réaliser en matière d'inégalités. En effet, si officiellement, l'école est gratuite, dans les faits, elle ne l'est pas.

Elise Willame et Lydie Gaudier ont enfin souligné l'importance de mener des politiques intégrées : il faut à tout prix créer des liens entre politiques sociales et politiques économiques et adopter une vision globale et transversale du problème.